

SECAR

Société par actions simplifiée au capital de 7 774,89 €

Siège social : Rue Victor Hugo,

09000 FOIX

317 980 225 RCS FOIX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE **DU 31 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 mars,
A 10 heures,

La société FINANCIERE SECAR, Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, ayant son siège social Rue Victor Hugo Peysales, 09000 FOIX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 838 650 331 RCS FOIX,
Représentée par son Président, Monsieur Christophe BRECHET,

Associée unique de la société SECAR,

En présence de Monsieur Christophe BRECHET, Président non associé de la Société,

Étant précisé que Monsieur Freddy NICOLAS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

/.../

II - A pris les décisions suivantes :

- /.../
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

/.../

DEUXIEME DÉCISION

/.../

TROISIEME DÉCISION

/.../

QUATRIEME DÉCISION

/.../

CINQUIEME DÉCISION

Les mandats de Monsieur Freddy NICOLAS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIENTIS, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

SIXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le Présent extrait est certifié conforme par le Directeur général.

Mathias BARON

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'B' intertwined, with a horizontal line crossing through the middle.